

# Boucle VTC/VAE Port-Royal des champs



PNR de la Haute Vallée de Chevreuse - SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE



Boucle VTC/VAE Port-Royal des champs (PNRHVC)

*Balade en VTC/VAE autour du patrimoine historique remarquable de Port-Royal des Champs et des prairies du Rhodon.*

Au fil de cet itinéraire vous découvrirez les paysages remarquables de la Vallée de Chevreuse, le village de Milon-la-Chapelle qui se niche dans l'étroite vallée du Rhodon et bien entendu le musée national de Port Royal des Champs.

## Infos pratiques

Pratique : VTC

Durée : 2 h

Longueur : 15.7 km

Dénivelé positif : 177 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

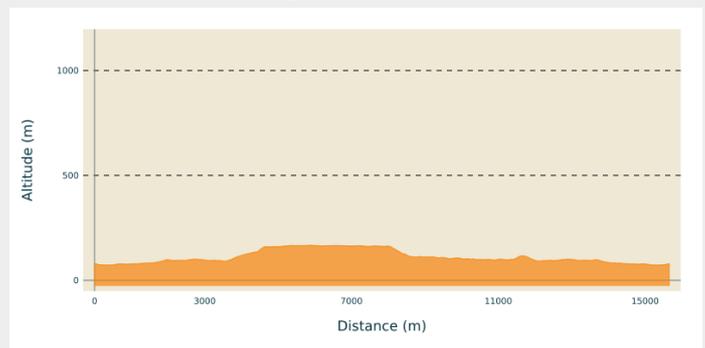
# Itinéraire

**Départ** : l'Aiguillage, Maison de Tourisme et de l'Ecomobilité, Saint-Rémy-lès-Chevreuse

**Arrivée** : l'Aiguillage, Maison de Tourisme et de l'Ecomobilité, Saint-Rémy-lès-Chevreuse

**Communes** : 1. SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE  
2. CHEVREUSE  
3. MILON-LA-CHAPELLE  
4. MAGNY-LES-HAMEAUX

## Profil altimétrique



Altitude min 73 m Altitude max 167 m

**Départ** : Depuis l'Aiguillage : Traversez au feu pour récupérer la Piste Cyclable sur le trottoir d'en face et poursuivez tout droit sur l'itinéraire de la Véloscénie en direction de Paris (Vous allez suivre cet itinéraire sur 650 m). Après l'église tournez à gauche en suivant la Véloscénie, traversez le parc et poursuivez dans l'impasse jusqu'au feu.

**1** : Au feu traversez en face rue Lamartine que vous suivez toujours tout droit via le contre-sens cyclable jusqu'au bout où vous remontez la rue par la gauche jusqu'à la D 46 (Route de Milon).

**2** : A la D 46 prendre à droite en direction de Milon-la-Chapelle et poursuivez cette route sur 1,5 km jusqu'à un croisement dans le centre de Milon-la-Chapelle.

**3** : Au croisement sur le passage surélevé prendre la route à droite, puis au stop tout droit et à la fourche 75 m plus loin remontez par la route à gauche. Vous passez devant la fondation « Anne de Gaule » installée dans le château de Vertcoeur. Arrivé sur le plateau poursuivez la route à travers champs qui vous mènera au hameau de Romainville. Traversez le hameau jusqu'au stop.

**4** : Au stop prenez à gauche Rue Philippe de Champagne et suivre l'itinéraire cyclable en direction de Buloyer par l'impasse. Vous traversez les champs puis arrivez au hameau de Buloyer. Au niveau du grand virage à droite, quittez la route pour emprunter la piste cyclable en direction de Montigny-le-Bretonneux. Suivez cet itinéraire cyclable jusqu'au rond-point de la RD 91.

**5** : Au rond-point prenez la sortie à gauche sur la D 91 en direction de Rambouillet, puis 1ère à droite en direction du Musée National des Granges de Port-Royal. Empruntez l'allée de marronniers jusqu'à l'entrée du musée. Profitez-en pour faire une visite du musée.

**6** : Revenez sur vos pas jusqu'à la D 91 que vous ne traversez pas. Au stop prenez le chemin à droite qui descend derrière les arbres le long de la RD. Vous êtes sur le chemin Jean Racine en direction du Château de la Madeleine. En bas du chemin suivez la direction du Château de la Madeleine à gauche, bientôt vous longerez des

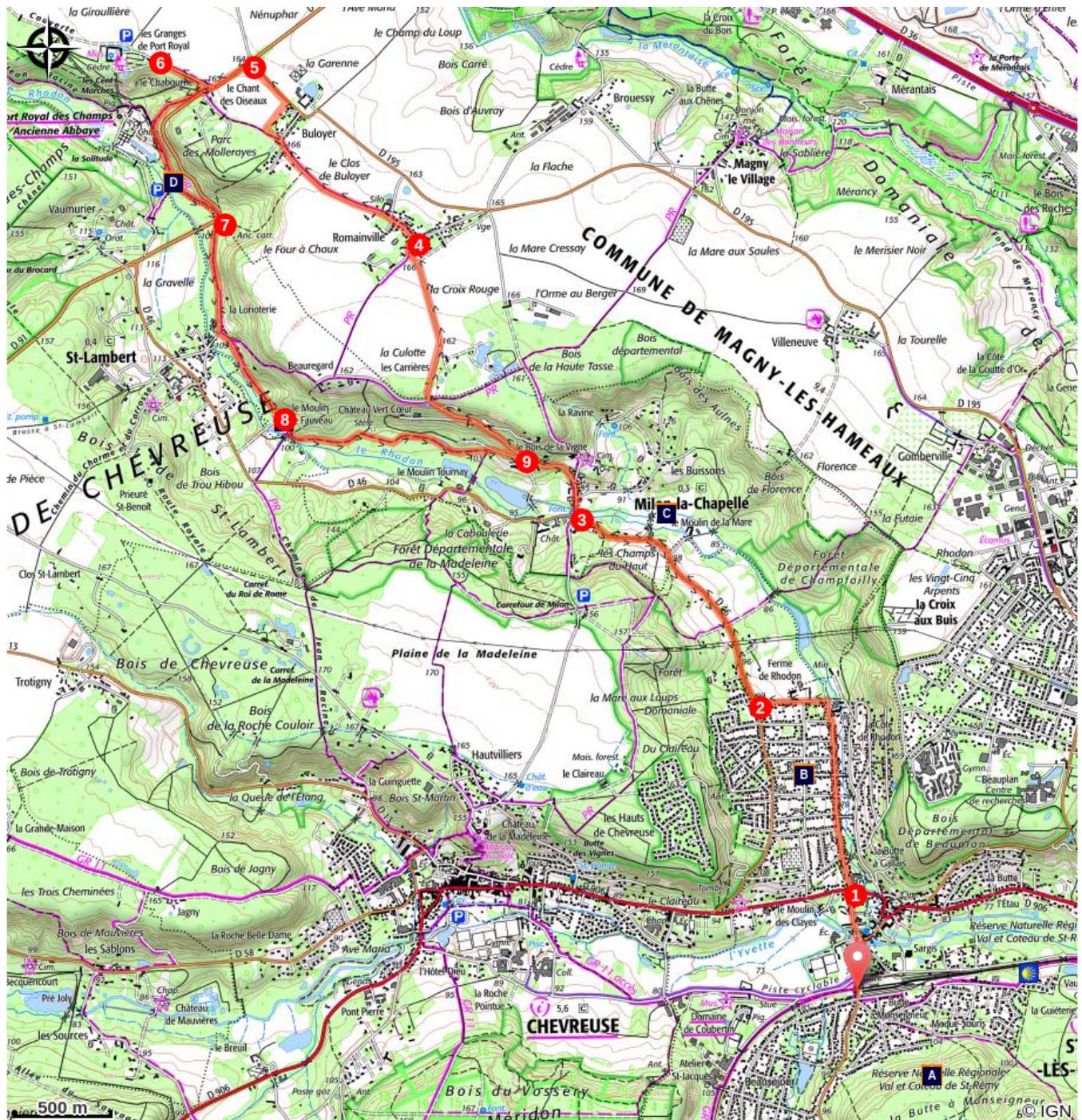
prairies humides restaurées par le PNR sur votre droite. Poursuivez tout droit sur ce chemin jusqu'au croisement avec la RD 91.

7 : (attention) Traversez la RD et empruntez le chemin le plus à droite toujours en direction du Château de la Madeleine. Vous traversez les bois avant d'arriver au hameau de la Lorienterie. A la fourche à gauche en direction du Château de la Madeleine.

8 : Au moulin de Fauveau poursuivez tout droit le chemin, longez le mur de la propriété jusqu'au prochain croisement où vous empruntez le chemin en face en direction du circuit de Beaugard. Continuez toujours tout droit sur ce chemin. Après 1,1 km à l'intersection poursuivez tout droit et remontez le chemin jusqu'à la route.

9 : A la route, descendez là par la droite (vous récupérez l'itinéraire Aller). Reprenez cet itinéraire à l'envers jusqu'à l'Aiguillage. Au stop à droite, au croisement dans Milon (Etape 3) à gauche sur la D 46 que vous empruntez jusqu'à Chevreuse. A l'arrêt de bus (Etape 2) descendez par la rue de Port-Royal à gauche, puis prendre à droite juste avant le grand virage rue Lamartine que vous empruntez jusqu'au feu (Etape 1). Au feu tout droit dans l'impasse, vous traversez le parc puis à droite sur la piste cyclable que vous empruntez jusqu'à l'Aiguillage.

# Sur votre chemin...



-  Réserve naturelle régionale du Val et Coteau de Saint-Rémy (A)
-  Milon-la-Chapelle (C)
-  Le Moulin de Fauveau (E)

-  Kemp Jacques - Miel et Pain d'épice (B)
-  Prairies humides et biodiversité (D)

# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

Une partie de l'itinéraire vous fait parcourir une route très pentue.

L'itinéraire n'est pas sécurisé il n'est donc pas conseillé aux familles avec enfants.

## **Comment venir ?**

Transports

RER B Saint-Rémy-lès-Chevreuse

## **Source**

Parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse

<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/>

# Sur votre chemin...



## Réserve naturelle régionale du Val et Coteau de Saint-Rémy (A)

Abrités au sein de la vallée de l'Yvette, sur la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, ces 82 hectares de nature accueillent une mosaïque de milieux dans laquelle boisement, prairies, mares, étang et friches humides sont les lieux de vie d'une multitude d'espèces comme la Cordulie bronzée, libellule fréquentant les plans d'eau ensoleillés ou la Cardamine amère petite fleur blanche des boisements humides que l'on reconnaît à ses étamines violettes.

Avec plus de 1000 espèces recensées, la biodiversité foisonne et s'épanouit dans ces espaces qui lui sont dédiés. Cet écrin de nature au contact de la ville, est protégé depuis 2008 par un classement en Réserve Naturelle Régionale. La volonté partagée de la ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse propriétaire du site et du Parc naturel régional (cogestionnaires du site) ont permis de sauvegarder et de restaurer ces milieux fragiles notamment les prairies, pâturées désormais par moutons, chevaux et vaches.

La diversité des milieux présents s'accompagne d'un cortège riche de :

- 330 espèces de végétaux, dont le Polystic à aiguillons (fougère),
- 500 espèces d'animaux (la Bergeronnette des ruisseaux, le Martin-pêcheur),
- 5 espèces d'insectes sont protégées : l'Écaille marbrée rouge, la Mante religieuse, le Cordulégastre annelé, la Panagée Grande-croix et le Sphinx de l'épilobe.

Des animations et visites y sont également possibles, cliquez sur ce lien pour en savoir plus : <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/destination-parc/actualites/rendez-vous-parc><https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/destination-parc/actualites/rendez-vous-parc>

Une documentation sur les réserves naturelles est également disponible ici : [https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/reservesnaturellesregionales\\_doc\\_idf\\_2011.pdf](https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/reservesnaturellesregionales_doc_idf_2011.pdf)

Maire de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse :  
BP 38, 2 rue Victor Hugo  
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Contact au : +33 (0)1 30 47 05 00

---

## Kemp Jacques - Miel et Pain d'épice (B)

10 rue Boileau  
Saint-remy-les-chevreuse

Contact au : +33 (0)1 30 52 20 38

---

## Milon-la-Chapelle (C)

Qualifié à juste titre de village de charme, Milon-la-Chapelle se niche dans l'agreste et étroite vallée du Rhodon. Cette commune du Parc étant la moins peuplée, vous y croiserez presque autant de chevaux que d'habitants !

Milon-la-Chapelle était, à l'origine, divisé en deux villages séparés par le Rhodon : le bourg du château de Milon (actuel château d'Abzac) rive droite, et le bourg de la Chapelle, rive gauche. Milon dépendait de la paroisse de Chevreuse, mais lors du terrible hiver de 1672, le froid ayant rendu impraticable le chemin de la messe, les ouailles milonnaises furent accueillies à la chapelle. L'union des deux bourgs fut officialisée à la Révolution.

Au début du XXe siècle, le village de Milon-la-Chapelle comptait 119 habitants qui exploitaient les fermes et les cinq moulins de la vallée du Rhodon, alors entièrement cultivée. Depuis le bourg, la vue portait jusqu'au village voisin de Saint-Lambert-des-Bois. Au milieu du siècle, les moulins s'arrêtèrent, les champs et prairies changèrent de visage, colonisés petit à petit par les roseaux, les joncs, les aulnes, etc., et par de nouvelles propriétés, résidences secondaires pour la plupart. Aujourd'hui, les Milonnais sont plus de 300, et les prés sont devenus le domaine des chevaux.

Si vous souhaitez en savoir plus : <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/le-parc-aire-protégé/un-territoire-préserve-les-51-communes-du-parc/milon-la-chapelle>



## Prairies humides et biodiversité (D)

Au coeur des vallées, les prairies humides contribuent à la diversité des paysages. Du fait de l'abandon de l'élevage, depuis un demi-siècle, la forêt tend peu à peu à les recouvrir. Afin de maintenir des espaces ouverts et préserver la biodiversité qui leur est propre, le Parc restaure certaines prairies humides et les met à disposition d'éleveurs. Ces espaces pâturés de manière extensive sont d'une grande richesse floristique. À St-Lambert, la prairie de la Gravelle a longtemps été gérée par le Parc et pâturée par des animaux rustiques : vaches écossaises (Highland Cattle), chevaux camarguais. Elle abrite des espèces végétales rares ou très rares comme la Parnassie des marais ou l'Orchis négligé, protégées en Ile-de-France. De nombreux insectes y trouvent également refuge. Près de l'abbaye de Port-Royal, les parcelles ré-ouvertes sont aussi pâturées par des poneys. On espère y retrouver des plantes disparues. L'action porte déjà ses fruits puisque 2 belles populations de Benoîte des ruisseaux y ont été observées. Cette espèce, seulement présente dans la vallée de l'Epte avait totalement disparu des Yvelines depuis la fin du XIXe siècle.

Crédit photo : PNRHVC

## Le Moulin de Fauveau (E)

La mention la plus ancienne du moulin de Fauveau date de 1672. C'était un moulin à « bled » (blés) qui a fonctionné au moins jusqu'au début du XXe siècle. Neuf moulins ponctuaient autrefois le cours du Rhodon, dont cinq sur le territoire de Milon. Si la plupart des bâtiments sont aujourd'hui transformés en habitation, le paysage qui les entoure est encore souvent marqué par les aménagements liés au système hydraulique (vanne, déversoir, bief, étang...).

Depuis 2000, une directive européenne vise à rétablir la continuité écologique des rivières. Ainsi, tout ouvrage faisant obstacle la libre circulation des poissons et des sédiments devrait être enlevé. Sur le territoire du Parc, les missions Nature Environnement et Patrimoine Culture travaillent en concertation pour justifier ou non du maintien des ouvrages concernés. Un inventaire a été réalisé pour préciser les critères historiques et patrimoniaux qui déterminent le degré d'intérêt et donc de préservation des moulins. Pour en savoir plus sur l'inventaire des moulins <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/park-protected-area/un-territoire-preserve-patrimoine-historique-etudes-thematiques/inventaire-des>